



# AVIS D'ENQUETE

## **Commune de Corcelles-près-Concise**

Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC

Parcelle n° 562

---

Conformément aux articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), le Service du développement territorial soumet à l'enquête publique :

- **Le plan et le règlement « Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Parcelle n° 562 »**

Les pièces relatives à cette enquête sont déposées au Greffe de la commune de Corcelles-près-Concise (Au Village 22, 1426 Corcelles-près-Concise), et au Service du développement territorial (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

**du 13 mars au 11 avril 2019**

inclusivement, où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par pli recommandé au Greffe de la commune de Corcelles-près-Concise (Au Village 22, 1426 Corcelles-près-Concise) ou au Service du développement territorial (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

Le Service du développement territorial